

Le Handicap Invisible de plus en plus visible, comment mieux le prendre en compte ?

Handicap invisible et reprise de la conduite auto
suite à une Lésion Cérébrale Acquise : le processus
de revalidation au sein d'un centre de rééducation

Sommaire

- Rappel du cadre légal concernant la revalidation du permis de conduire
- A qui s'adresse notre évaluation ?
- Une évaluation pluriprofessionnelle : différents points de vue pour un avis unanime ?
- Organisation de la procédure d'évaluation dans notre centre
 - 1^{ère} venue
 - 2^{ème} venue
- Et après ?
- La procédure de revalidation du permis en pratique
- Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir

Rappel du cadre légal concernant la revalidation du permis de conduire

- Arrêté du 18 décembre 2015 qui vient modifier les arrêtés de 2010 et 2005, fixant la liste des pathologies nécessitant une revalidation du permis de conduire :
 - Pathologies cardio-vasculaire
 - Altérations visuelles
 - Pathologies ORL et pneumologiques
 - Pratique addictives, neurologique, psychiatrie
 - Appareil locomoteur
 - Pathologies métaboliques et transplantation

Rappel du cadre légal concernant la revalidation du permis de conduire

- Modification de l'arrêté de 2015 par celui du 28/03/2022 qui ajoute les affections suivantes:
 - Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
 - Sclérose en plaques
 - Maladie de Parkinson

Une évaluation pluriprofessionnelle : différents points de vue pour un avis unanime ?

Spécificités de l'évaluation neuropsychologique:

- Passation de bilans validés scientifiquement dans le domaine des fonctions exécutives : attention, vigilance, attention soutenue, attention divisée, alerte phasique, mémoire de travail

Spécificités de l'évaluation ergothérapeutique:

- Choix de l'adaptation du poste de conduite selon les résultats des bilan sensori-moteurs
- Essai sur le simulateur de conduite puis avec moniteur d'auto-école en lien avec les situations de conduite habituelles

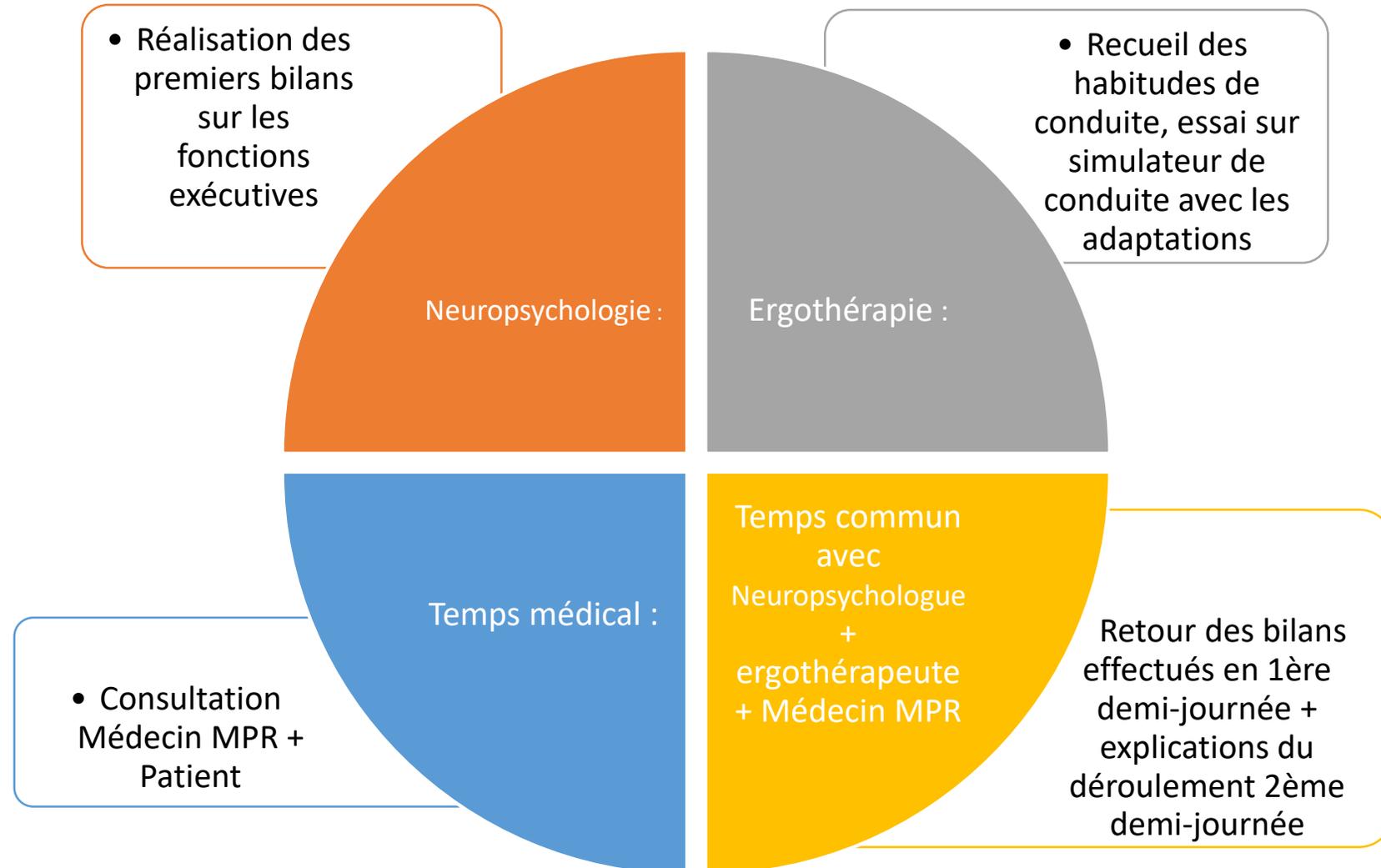
Spécificités de l'évaluation médicale:

- Consultation médicale spécialisée
- Point sur les traitements médicamenteux en cours
- Vérifie l'absence de contre-indication totale en lien avec la conduite
- Demande un examen complémentaire si informations manquantes

A l'issue des bilans de chaque professionnel, un temps d'échange est nécessaire pour confronter les résultats des différents bilans et émettre un avis sur les capacités de reprise de la conduite

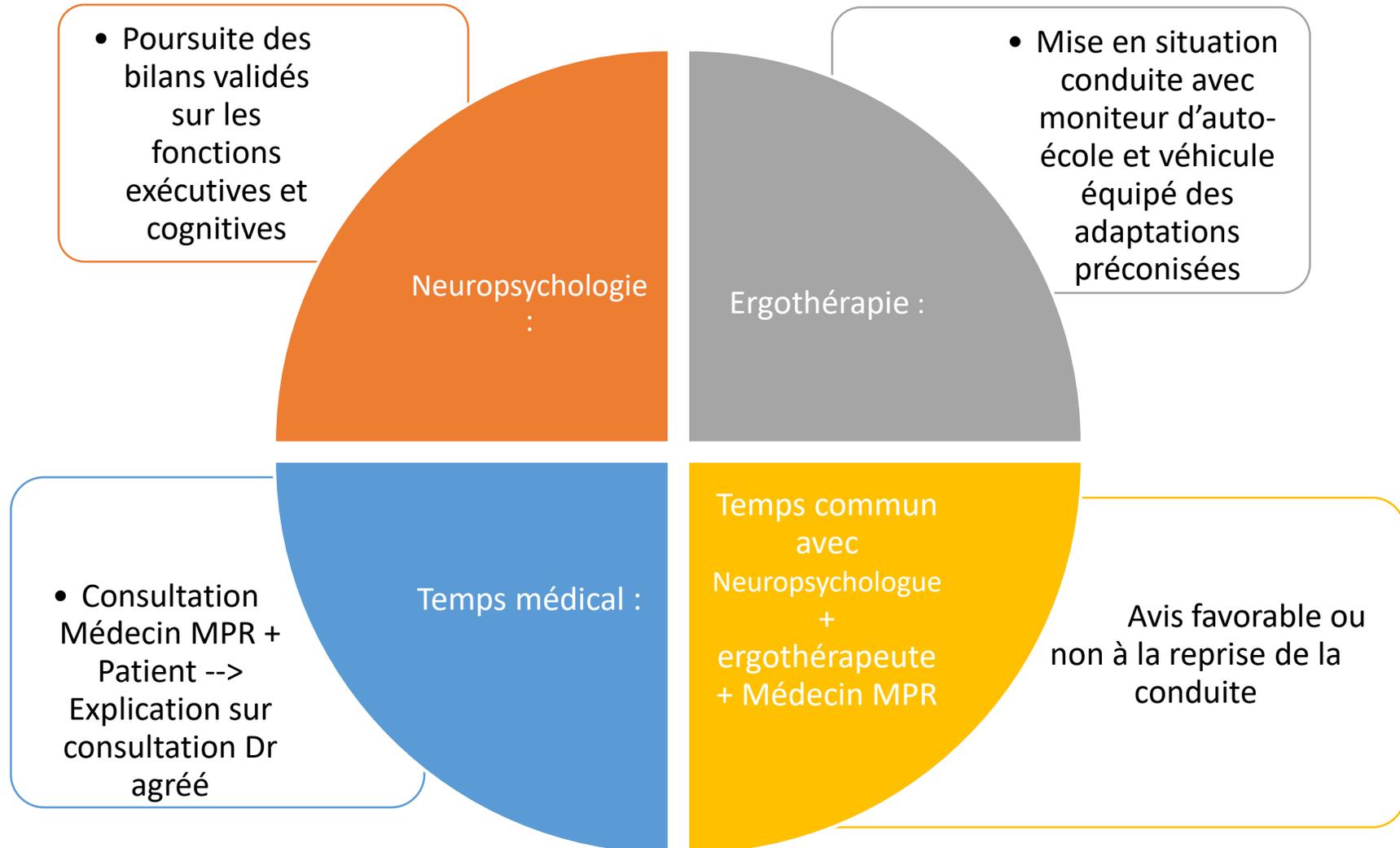
Organisation de la procédure d'évaluation dans notre centre

1^{ère} venue du patient (1 demi-journée)



Organisation de la procédure d'évaluation dans notre centre

2^{ème} venue du patient (1 demi-journée)



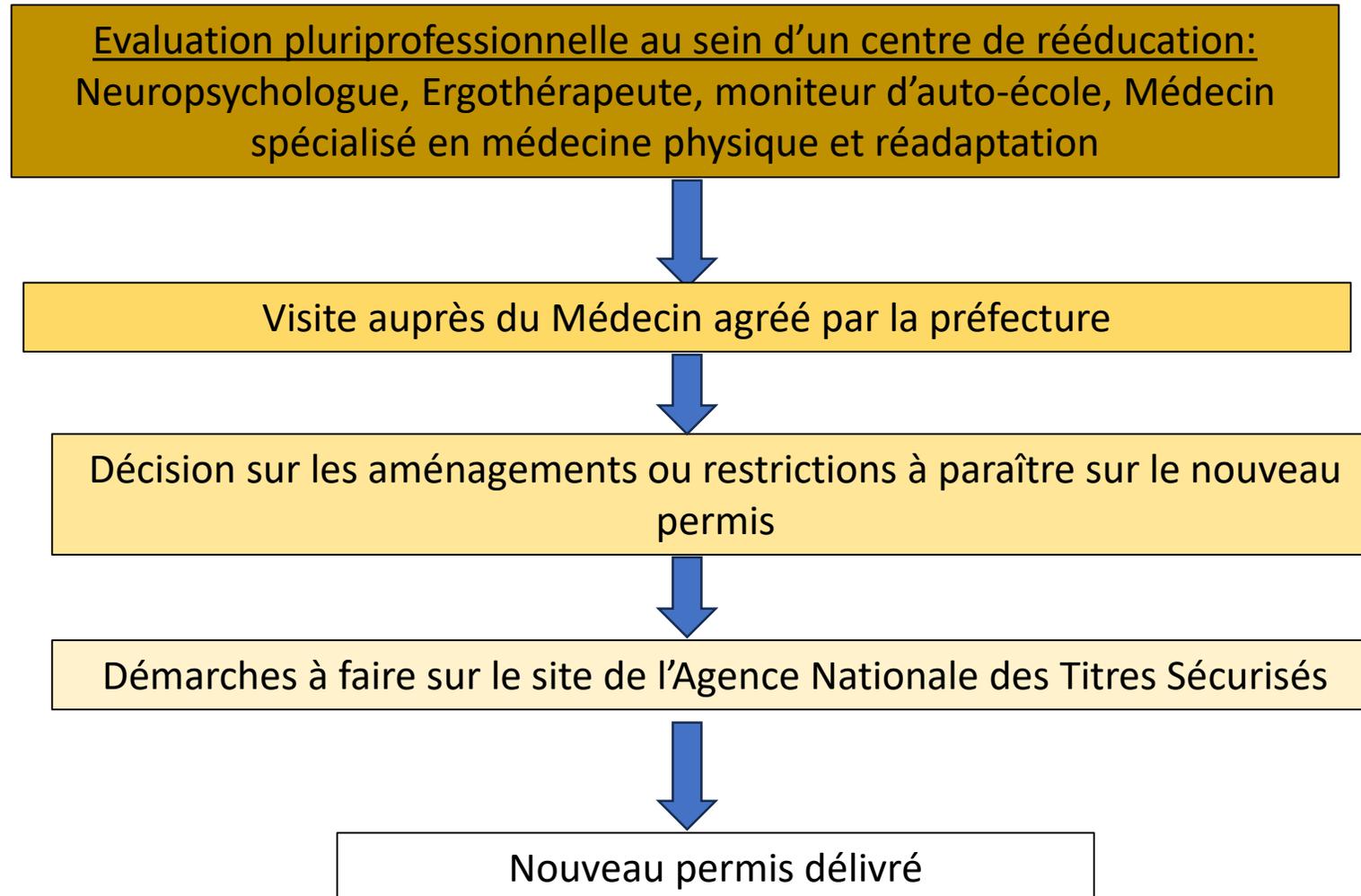
Exemples d'aménagement du poste de conduite :



Et après ?

- Envoi d'un compte-rendu au patient comportant l'ensemble des observations des professionnels
- Prise de RDV auprès d'un Dr agréé par la préfecture avec transmissions du compte rendu
- Démarches à réaliser sur le site de l'ANTS

La procédure de revalidation du permis en pratique



Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir

Difficultés rencontrées :

- Impossibilité de transmettre directement le CR au médecin agréé (secret médical)
- Niveau d'exigence différent d'un Dr agréé à l'autre
- Patient ne passant pas par un centre de rééducation
- Manque de sensibilisation des structures en amont du SMR
- Identification des handicaps invisibles et des répercussions sur la conduite
- Connaissance et application des codes restrictifs des forces de l'ordre

Perspectives d'avenir :

- Harmonisation entre professionnels des différents centres de rééducation sur le contenu et forme du compte-rendu
- Sensibilisation au grand public et aux proches aidants
- Conseil et orientation des patients en cas d'incompatibilité à la conduite
- Développer les consultations externes pour les patients ne passant pas par le centre de rééducation
- Formation des moniteurs d'auto-écoles sur le handicap invisible



Vous avez des questions ?
